



SAISON CYCLONIQUE 2024

La saison cyclonique débute dès le 1^{er} juin et se termine fin novembre.

La direction de l'établissement portuaire de St Martin invite tous les plaisanciers à prendre toutes les dispositions nécessaires pour sécuriser leurs bateaux.

Déplacer tous les objets qui avec les vents forts pourraient se transformer en objets volants dangereux.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la baie de marigot, la baie de cul de sac, la baie de grand-case et le lagon ne sont pas des abris en cas de cyclone.



Saint-Martin
ÉTABLISSEMENT PORTUAIRE
RESPONSABLE SÛRETÉ ET SÉCURITÉ
DIRECTEUR ADJOINT